

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE  
SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Treizième session de la Conférence des Parties  
Bangkok (Thaïlande), 2-14 octobre 2004

Quinzième séance: 12 octobre 2004: 14 h 5 – 17 h 35

Présidente: H. Dublin

Secrétariat: J. Armstrong  
T. De Meulenaer  
D. Morgan  
M. Schmidt

PNUE: M. Collins

Rapporteurs: J. Caldwell  
T. Inskipp  
A. St. John  
A. Stattersfield

## Interprétation et application de la Convention

### Amendement des annexes

#### 60. Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

Les délégations du Mexique et des Etats-Unis d'Amérique présentent la proposition CoP13 Prop. 14 d'inscrire *Passerina ciris* à l'Annexe II. Elle a reçu des commentaires favorables de plusieurs Etats de l'aire de répartition: Costa Rica, Cuba, Guatemala et Honduras. Les délégations des Bahamas et du Belize – Etats de l'aire de répartition – se déclarent favorables à la proposition, de même que la délégation d'Israël.

La délégation de la Suisse, appuyée par les délégations du Japon et de la Norvège, est opposée à la proposition, expliquant que le volume restreint de commerce connu ne saurait affecter la population nombreuse de l'espèce. Elle suggère, comme mesure supplémentaire, que le Mexique envisage de retirer les permis de piégeage pour cette espèce. La délégation de Pays-Bas se déclare elle aussi, au nom des 25 Etats membres de la Communauté européenne, opposée à la proposition et propose aux auteurs d'envisager d'inscrire l'espèce à l'Annexe III.

La délégation des Etats-Unis estime que l'inscription à l'Annexe III serait inadéquate car elle ne résoudrait pas la question de l'utilisation durable de l'espèce. Elle souhaite maintenir cette proposition. La Présidente met aux voix la proposition, qui est rejetée par 40 voix pour, 50 voix contre et 30 abstentions (voir annexe 1).

La délégation de Madagascar présente la proposition CoP13 Prop. 15 de transférer *Pyxis arachnoides* de l'Annexe II à l'Annexe I. La délégation des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de la Communauté européenne, déclare qu'au départ, elle estimait que l'espèce ne remplissait pas les critères d'inscription à l'Annexe I mais que les informations fournies à cette session l'ont fait changer d'avis en faveur de la proposition. Les délégations de l'Egypte, du Ghana, de la République centrafricaine, du Sénégal et de la Thaïlande se déclarent aussi en faveur de la proposition. La délégation du Japon estime manquer d'informations pour être à même de juger si l'espèce remplit les critères d'inscription à l'Annexe I énoncés dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP12) mais elle ne souhaite pas empêcher un consensus. La proposition est acceptée.

La délégation du Japon se déclare préoccupée concernant la nécessité d'examiner l'efficacité d'une inscription à l'Annexe II des tortues terrestres et des tortues d'eau douce.

La délégation des Etats-Unis présente la proposition CoP13 Prop. 16 d'inscrire *Malayemys* spp. à l'Annexe II et expose les motifs de sa demande d'inscription à un niveau taxonomique supérieur à celui de l'espèce. Elle explique en outre que la proposition suivante, CoP13 Prop. 17, soumise par l'Indonésie, est en principe identique mais ne concerne que *Malayemys subtrijuga*, la seule espèce connue actuellement dans ce genre. La délégation de l'Indonésie annonce qu'elle pourrait accepter la proposition soumise par les Etats-Unis. La délégation de Pays-Bas, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, est également favorable à l'inscription à un niveau taxonomique supérieur, et ajoute qu'elle pourrait appuyer les autres propositions similaires – CoP13 Prop. 18, Prop. 20 et Prop. 21. Les délégations des autres Etats de l'aire de répartition de l'espèce – Chine, Malaisie, Thaïlande et Viet Nam – conviennent que l'inscription aux annexes CITES s'impose mais précisent qu'elles n'accepteront la proposition que si elle se réfère à la seule espèce connue plutôt qu'au genre. En réponse, la délégation des Etats-Unis retire sa proposition en faveur de la proposition CoP13 Prop. 17.

La proposition CoP13 Prop. 17 d'inscrire *Malayemys subtrijuga* à l'Annexe II est acceptée.

La délégation des Etats-Unis retire la proposition CoP13 Prop. 18 en faveur de la proposition CoP13 Prop. 19 d'inscrire *Notochelys platynota* à l'Annexe II, soumise par l'Indonésie. La proposition CoP13 Prop. 19 est acceptée.

La délégation des Etats-Unis présente la proposition CoP13 Prop. 20 visant à inscrire *Amyda* spp., un autre genre monospécifique, à l'Annexe II. Elle relève que l'Inde s'est déclarée favorable à sa proposition mais que les autres Etats des aires de répartition ont fait preuve de moins d'enthousiasme. La délégation de l'Inde, notant les points de vue exprimés plus tôt par les Etats des aires de répartition, explique qu'elle préférerait que la proposition mentionne spécifiquement *Amyda cartilaginea*; cette suggestion est appuyée par les délégations de l'Indonésie, de la Thaïlande et du Viet Nam, et acceptée par celle des Etats-Unis. La proposition CoP13 Prop. 20 est acceptée telle qu'amendée.

La délégation des Etats-Unis retire la proposition CoP13 Prop. 21 en faveur de la proposition CoP13 Prop. 22 d'inscrire *Carettochelys insculpta* à l'Annexe II, soumise par l'Indonésie. La proposition CoP13 Prop. 22 est acceptée par consensus.

La délégation de Cuba présente la proposition CoP13 Prop. 24 visant à transférer la population de *Crocodylus acutus* de Cuba de l'Annexe I à l'Annexe II, conformément à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP12) annexe 4, paragraphe B. 2 e) et à la résolution Conf. 11.16. Les délégations des autres Etats de l'aire de répartition – Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela – appuient cette proposition, celle du Venezuela constatant que l'espèce bénéficie d'une gestion durable à Cuba. La délégation de l'Espagne, s'exprimant au nom des Etats membres de la Communauté européenne, note que la proposition est étayée par des études scientifiques sérieuses et qu'elle traduit un engagement ferme vis-à-vis de l'utilisation durable. La proposition est aussi appuyée par les délégations du Brésil et de l'Uruguay. La proposition CoP13 Prop. 24 est acceptée.

La délégation de la Namibie présente la proposition CoP13 Prop. 25 visant à transférer la population de *Crocodylus niloticus* de la Namibie de l'Annexe I à l'Annexe II. Renvoyant les participants au document CoP13 Inf. 26, elle souligne l'action de conservation transfrontalière menée dans la région et déclare que son pays établit des quotas annuels pour les trophées de chasse sportive en consultation avec le Groupe UICN de spécialistes des crocodiliens. Elle estime que ces quotas seront de l'ordre de 10-20 individus par an. Les délégations du Botswana, de Cuba, de l'Egypte, du Venezuela, de la Zambie et du Zimbabwe se déclarent favorables à la proposition, qui est acceptée.

Après avoir annoncé qu'elle établirait un quota annuel volontaire de 300 *Crocodylus niloticus* et qu'elle a entamé un processus de consultation avec TRAFFIC et le Groupe UICN de spécialistes des crocodiliens, la délégation de la Zambie retire la proposition CoP13 Prop. 26.

La délégation de Madagascar présente la proposition CoP13 Prop. 27 visant à inscrire *Uroplatus* spp. à l'Annexe II, renvoyant également les participants aux documents CoP13 Inf. 32 et Inf. 55. Les

délégations de la Côte d'Ivoire, du Kenya, du Mali, des Pays-Bas au nom des Etats membres de la Communauté européenne, et des Etats-Unis appuient la proposition, qui est acceptée.

La délégation de Madagascar retire les propositions CoP13 Prop. 28 et CoP13 Prop. 29, reconnaissant que leur justificatif est insuffisamment documenté.

La délégation du Kenya présente la proposition CoP13 Prop. 30 concernant l'inscription d'*Atheris desaixi* à l'Annexe II. Les délégations du Congo, de l'Ethiopie et du Rwanda appuient la proposition, celle de l'Ethiopie soulignant l'existence d'une forte demande d'espèces endémiques. Les délégations du Lesotho, des Pays-Bas au nom des Etats membres de la Communauté européenne, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suisse sont opposées à la proposition, faisant valoir qu'il serait plus approprié que le Kenya inscrive l'espèce à l'Annexe III. Au vu des commentaires reçus, la délégation du Kenya retire la proposition CoP13 Prop. 30 ainsi que la proposition suivante, CoP13 Prop. 31, concernant *Bitis worthingtoni*, expliquant qu'elle inscrira ces deux espèces à l'Annexe III.

### **Commerce d'espèces et questions de conservation**

#### **35. Conservation et gestion des requins**

Le Président (Nouvelle-Zélande) du groupe de travail établi pour amender les projets de décisions figurant à l'annexe 3 du document CoP13 Doc. 35 présente le travail du groupe, sous forme de deux nouveaux projets de décisions soumis dans le document CoP13 Com. I. 7. Il explique que ces projets résultent du fait que le groupe a estimé qu'un travail sera encore nécessaire pour que les obligations découlant de la résolution Conf. 12.6 soient remplies.

Concernant le projet de décision à l'adresse des Parties, il indique deux amendements: supprimer les crochets entourant le paragraphe a) ii) puisque le groupe est unanime à ce sujet, et ajouter ou d'autres instruments pertinents à la fin du paragraphe b) avant nationaux. Il fait remarquer que le paragraphe e) apparaît entre crochets car le groupe est encore divisé à ce sujet. La Présidente du Comité I invite les participants à examiner ce point particulier. La délégation de l'Australie, et celle des Pays-Bas au nom des Etats membres de la Communauté européenne, appuient le projet de texte figurant au paragraphe e). Les délégations du Japon et de Singapour y sont opposées, estimant qu'une décision n'est pas nécessaire pour se référer à des mesures internes plus strictes. Le Secrétariat estime que le paragraphe e) n'est pas un élément central de cette question et fait double emploi avec l'Article XIV de la Convention. Le Comité accepte les amendements au paragraphe a) ii), et au paragraphe b), ainsi que la suppression du paragraphe e).

Concernant le projet de décision à l'adresse du Comité pour les animaux, les délégations de la Dominique et de Singapour se déclarent généralement préoccupées par l'implication de la CITES dans les pêcheries marines, estimant que cela relève de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Elles émettent notamment une objection concernant le paragraphe b), sur l'identification des cas particuliers de commerce ayant des effets négatifs sur les requins. La Présidente rappelle que la résolution Conf. 12.6 charge déjà le Comité pour les animaux de le faire. Elle demande ensuite à la session de voter sur le maintien du paragraphe b), ce qui est accepté par 71 voix pour, 24 contre et 28 abstentions (voir annexe 2). En l'absence d'autres objections, les projets de décisions soumis dans le document CoP13 Com. I. 7 sont acceptés, celui à l'adresse des Parties tel qu'amendé.

### **Amendement des annexes**

#### **60. Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II**

Les délégations de l'Australie et de Madagascar présentent la proposition CoP13 Prop. 32 d'inscrire *Carcharodon carcharias* à l'Annexe II et la modifient en retirant le quota d'exportation annuel zéro proposé. La délégation de l'Australie indique qu'après la CdP11, son pays a inscrit l'espèce à l'Annexe III; elle estime cependant que l'espèce remplit les critères biologiques d'inscription à l'Annexe II. Elle déclare avoir préparé un manuel d'identification et une technique ADN simple pour identifier les parties de grands requins blancs dans le commerce. La délégation des Pays-Bas, s'exprimant au nom des 25 Etats membres de la Communauté européenne, appuie la proposition, estimant qu'il n'y aura pas de problème de lutte contre la fraude. Les délégations du Brésil, de

l'Equateur, du Kenya, de la Thaïlande et de l'Uruguay appuient la proposition; celle de la Thaïlande craint que des problèmes d'identification n'entrave le commerce légitime des requins.

La délégation de Sainte-Lucie, appuyée par les délégations de la Guinée, du Japon et du Qatar, est opposée à la proposition, estimant que la gestion des requins devrait incomber à la FAO et aux organisations régionales de gestion de la pêche, et qu'elle devrait être conduite dans le cadre du Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins (PAI-requins). Elle estime aussi qu'on ne dispose de suffisamment d'informations pour déterminer si l'espèce remplit les critères d'inscription à l'Annexe II figurant dans la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP12). Les délégations de la Chine et de la Norvège sont elles aussi opposées à la proposition, estimant que le commerce international n'est pas la principale menace pesant sur l'espèce.

L'observateur de la FAO signale qu'un groupe d'experts de la FAO a examiné les propositions traitant des espèces marines soumises à la CdP13; il attire l'attention des participants sur les conclusions du groupe figurant dans l'annexe 3 du document CoP13 Doc. 60. Concernant le grand requin blanc, il déclare que le groupe a compris que compte tenu des informations disponibles, il n'était pas possible d'être opposé à la proposition ou d'être en sa faveur. L'observatrice de l'UICN – Union mondiale pour la nature souligne la rareté de l'espèce et le peu d'informations disponibles. Elle souligne que lorsque des données sur les tendances existent, elles indiquent que l'espèce est en déclin et que cela pourrait être imputable à la fois à la pêche et au commerce.

La Présidente demande à la session de voter sur la proposition. La délégation du Japon demande et obtient un vote au scrutin secret. La proposition est acceptée telle qu'amendée par 87 voix pour, 34 contre et 9 abstentions.

### **Commerce d'espèces et questions de conservation**

#### **32. Conservation de *Saiga tatarica***

La délégation de l'Allemagne, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, présente le document CoP13 Com. I. 6, notant qu'il a été accepté par consensus par le groupe de travail, qui incluait des représentants des principaux Etats de l'aire de répartition de l'espèce. Après discussion, le document est accepté.

La séance est levée à 17 h 35.

Point 60 de l'ordre du jour – Résultat du vote sur la proposition CoP13 Prop. 14.

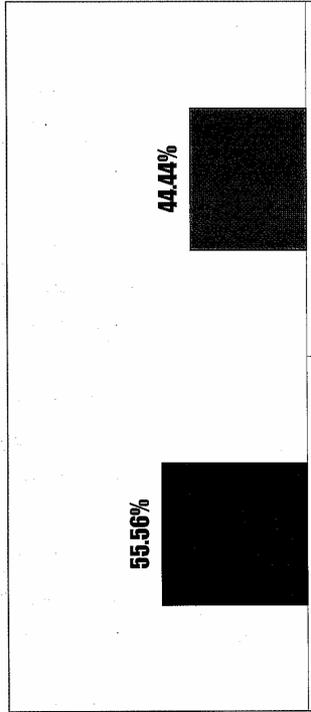
COP 13 12.10.2004		Delegate Details List		Delegate Details List			
ID Name	Card/Unit	Selection	In Database	ID Name	Card/Unit	Selection	In Database
152 Fiji	00152	Y	Y	101 Afghanistan	00101	Y	Y
153 Finland	00153	N	Y	102 Albania	00102	Y	Y
154 France	00154	N	Y	103 Algeria	00103	Y	Y
155 Gabon	00155	Not Voted	Y	104 Antigua and Barbuda	00104	Not Voted	Y
156 Gambia	00156	Not Voted	Y	105 Argentina	00105	A	Y
157 Germany	00157	N	Y	106 Australia	00106	Not Voted	Y
158 Ghana	00158	N	Y	107 Austria	00107	Y	Y
159 Grenada	00159	Not Voted	Y	108 Azerbaijan	00108	N	Y
160 Guatemala	00160	Not Voted	Y	109 Bahamas	00109	Not Voted	Y
161 Guinea - Bissau	00161	Not Voted	Y	110 Bangladesh	00110	Y	Y
162 Guyana	00162	Not Voted	Y	111 Barbados	00111	Y	Y
163 Honduras	00163	Not Voted	Y	112 Belarus	00112	Not Voted	Y
164 Hungary	00164	N	Y	113 Belgium	00113	Y	Y
165 Iceland	00165	N	Y	114 Belize	00114	N	Y
166 India	00166	Y	Y	115 Benin	00115	Y	Y
167 Indonesia	00167	Y	Y	116 Bhutan	00116	N	Y
168 Iran (Islamic Republic of)	00168	Not Voted	Y	117 Bolivia	00117	Not Voted	Y
169 Israel	00169	N	Y	118 Botswana	00118	A	Y
170 Italy	00170	Y	Y	119 Brazil	00119	N	Y
171 Jamaica	00171	N	Y	120 Brunei Darussalam	00120	Y	Y
172 Japan	00172	N	Y	121 Bulgaria	00121	A	Y
173 Jordan	00173	N	Y	122 Burkina Faso	00122	N	Y
174 Kazakhstan	00174	A	Y	123 Burundi	00123	A	Y
175 Kenya	00175	Not Voted	Y	124 Cambodia	00124	A	Y
176 Kuwait	00176	Y	Y	125 Cameroon	00125	N	Y
177 Lao Peoples Democratic Republic	00177	Not Voted	Y	126 Canada	00126	N	Y
178 Latvia	00178	Y	Y	127 Central African Republic	00127	N	Y
179 Lesotho	00179	Y	Y	128 Chad	00128	Not Voted	Y
180 Liberia	00180	Not Voted	Y	129 Chile	00129	Not Voted	Y
181 Libyan Arab Jamahiriya	00181	N	Y	130 China	00130	Y	Y
182 Lithuania	00182	N	Y	131 Colombia	00131	A	Y
183 Luxembourg	00183	N	Y	132 Comoros	00132	Y	Y
184 Madagascar	00184	Not Voted	Y	133 Congo	00133	Not Voted	Y
185 Malawi	00185	Not Voted	Y	134 Costa Rica	00134	Not Voted	Y
186 Malaysia	00186	Y	Y	135 Cote d'Ivoire	00135	Y	Y
187 Mali	00187	N	Y	136 Croatia	00136	N	Y
188 Malta	00188	N	Y	137 Cuba	00137	Y	Y
189 Mauritania	00189	N	Y	138 Cyprus	00138	N	Y
190 Mauritius	00190	A	Y	139 Czech Republic	00139	N	Y
191 Mexico	00191	A	Y	140 Democratic Republic of the Congo	00140	Y	Y
192 Mongolia	00192	A	Y	141 Denmark	00141	N	Y
193 Monaco	00193	A	Y	142 Djibouti	00142	Not Voted	Y
194 Morocco	00194	A	Y	143 Dominica	00143	N	Y
195 Mozambique	00195	Not Voted	Y	144 Dominican Republic	00144	Y	Y
196 Myanmar	00196	Not Voted	Y	145 Ecuador	00145	N	Y
197 Nepal	00197	A	Y	146 Egypt	00146	Y	Y
198 Netherlands	00198	Not Voted	Y	147 El Salvador	00147	Not Voted	Y
199 New Zealand	00199	Not Voted	Y	148 Equatorial Guinea	00148	N	Y
200 Nicaragua	00200	Not Voted	Y	149 Eritrea	00149	Not Voted	Y
201 Niger	00201	A	Y	150 Estonia	00150	N	Y
202 Nigeria	00202	Y	Y	151 Ethiopia	00151	Y	Y
203 Rwanda	00203	Y	Y				
204 Senegal	00204	Y	Y				
205 Sierra Leone	00205	Y	Y				
206 South Africa	00206	N	Y				
207 Sri Lanka	00207	Not Voted	Y				
208 Togo	00208	Not Voted	Y				
209 Tunisia							
210 Uganda							
211 United Kingdom							
212 United States of America							
213 Uruguay							
214 Venezuela							
215 Zimbabwe							

COP 13 12.10.2004 Delegate Details List

ID Name	Card/Unit	Selection	In Database
265 Yemen	00265	Not Voted	Y
266 Zambia	00266	A	Y
267 Zimbabwe	00267	A	Y
163 Guinea	00285	A	Y
253 Turkey	00296	Not Voted	Y
157 Georgia	00297	Y	Y
160 Greece	00298	N	Y
228 Saint Vincent and The Grenadine	00299	Y	Y
211 Pakistan	00300	A	Y

**Vote #5 12/Oct/2004**

<b>NO</b>	<b>Yes</b>	<b>Abstain</b>
50	40	30
<b>55.56%</b>	<b>44.44%</b>	



COP 13 12.10.2004 Delegate Details List

ID Name	Card/Unit	Selection	In Database
209 Nigeria	00209	Y	Y
210 Norway	00210	N	Y
212 Palau	00212	Not Voted	Y
213 Panama	00213	Not Voted	Y
214 Papua New Guinea	00214	A	Y
215 Paraguay	00215	A	Y
216 Peru	00216	Not Voted	Y
217 Philippines	00217	Not Voted	Y
218 Poland	00218	N	Y
219 Portugal	00219	N	Y
220 Qatar	00220	Not Voted	Y
221 Republic of Korea	00221	A	Y
222 Republic of Moldova	00222	Not Voted	Y
223 Romania	00223	Not Voted	Y
224 Russian Federation	00224	Not Voted	Y
225 Rwanda	00225	Not Voted	Y
226 Saint Kitts and Nevis	00226	Not Voted	Y
227 Saint Lucia	00227	N	Y
229 Sao Tome and Principe	00229	Not Voted	Y
230 Saudi Arabia	00230	Not Voted	Y
231 Senegal	00231	A	Y
232 Serbia and Montenegro	00232	Not Voted	Y
233 Seychelles	00233	A	Y
234 Sierra Leone	00234	Not Voted	Y
235 Singapore	00235	N	Y
236 Slovakia	00236	N	Y
237 Slovenia	00237	N	Y
238 Somalia	00238	Not Voted	Y
239 South Africa	00239	N	Y
240 Spain	00240	N	Y
241 Sri Lanka	00241	Y	Y
242 Sudan	00242	Not Voted	Y
243 Suriname	00243	A	Y
244 Swaziland	00244	Y	Y
245 Sweden	00245	N	Y
246 Switzerland	00246	N	Y
247 Syrian Arab Republic	00247	Y	Y
248 Thailand	00248	A	Y
249 The Former Yugoslav Republic of Macedonia	00249	Not Voted	Y
250 Togo	00250	Y	Y
251 Trinidad and Tobago	00251	N	Y
252 Tunisia	00252	N	Y
254 Uganda	00254	A	Y
255 Ukraine	00255	A	Y
256 United Arab Emirates	00256	A	Y
257 United Kingdom of Great Britain and Ireland	00257	N	Y
258 United Republic of Tanzania	00258	Not Voted	Y
259 United States of America	00259	Y	Y
260 Uruguay	00260	Y	Y
261 Uzbekistan	00261	Y	Y
262 Vanuatu	00262	A	Y
263 Venezuela	00263	Not Voted	Y
264 Viet Nam	00264	N	Y

**Point 35 de l'ordre du jour – Résultat du vote sur la proposition de maintenir le paragraphe b) dans le projet de décision à l'adresse du Comité pour les animaux figurant dans le document CoP13 Com. I. 7.**

COP 13 12.10.2004		Delegate Details List		COP 13 12.10.2004		Delegate Details List	
9. Vote #6	ID Name	Card/Unit	Selection	ID Name	Card/Unit	Selection	In Database
	101 Afghanistan	00101	Y	152 Fiji	00152	Y	Y
	102 Albania	00102	Y	153 Finland	00153	Y	Y
	103 Algeria	00103	Not Voted	154 France	00154	Y	Y
	104 Antigua and Barbuda	00104	A	155 Gabon	00155	Not Voted	Y
	105 Argentina	00105	Not Voted	156 Gambia	00156	Not Voted	Y
	106 Australia	00106	Y	158 Germany	00158	Y	Y
	107 Austria	00107	Y	159 Ghana	00159	Not Voted	Y
	108 Azerbaijan	00108	Not Voted	161 Grenada	00161	Not Voted	Y
	109 Bahamas	00109	Y	162 Guatemala	00162	N	Y
	110 Bangladesh	00110	Y	164 Guinea - Bissau	00164	Not Voted	Y
	111 Barbados	00111	Y	165 Guyana	00165	A	Y
	112 Belarus	00112	A	166 Honduras	00166	Not Voted	Y
	113 Belgium	00113	Not Voted	167 Hungary	00167	Y	Y
	114 Belize	00114	Y	168 Iceland	00168	A	Y
	115 Benin	00115	A	169 India	00169	Y	Y
	116 Bhutan	00116	Not Voted	170 Indonesia	00170	N	Y
	117 Bolivia	00117	A	171 Iran (Islamic Republic of)	00171	Not Voted	Y
	118 Botswana	00118	Y	172 Ireland	00172	Y	Y
	119 Brazil	00119	Y	173 Israel	00173	Y	Y
	120 Brunei Darussalam	00120	A	174 Italy	00174	Y	Y
	121 Bulgaria	00121	Y	175 Jamaica	00175	Y	Y
	122 Burkina Faso	00122	N	176 Japan	00176	A	Y
	123 Burundi	00123	N	177 Jordan	00177	Y	Y
	124 Cambodia	00124	N	178 Kazakhstan	00178	Not Voted	Y
	125 Cameroon	00125	N	179 Kenya	00179	Y	Y
	126 Canada	00126	Y	180 Kuwait	00180	A	Y
	127 Central African Republic	00127	Not Voted	181 Lao Peoples Democratic Republic	00181	Not Voted	Y
	128 Chad	00128	N	182 Latvia	00182	Y	Y
	129 Chile	00129	Y	183 Lesotho	00183	N	Y
	130 China	00130	Y	184 Liberia	00184	Y	Y
	131 Colombia	00131	N	185 Libyan Arab Jamahiriya	00185	Not Voted	Y
	132 Comoros	00132	Not Voted	186 Lichtenstein	00186	A	Y
	133 Congo	00133	Not Voted	187 Lithuania	00187	Not Voted	Y
	134 Costa Rica	00134	Not Voted	188 Luxembourg	00188	Y	Y
	135 Cote d'Ivoire	00135	A	190 Madagascar	00190	Y	Y
	136 Croatia	00136	Y	191 Malawi	00191	Not Voted	Y
	137 Cuba	00137	N	192 Malaysia	00192	Y	Y
	138 Cyprus	00138	Y	193 Mali	00193	Y	Y
	139 Czech Republic	00139	Y	194 Malta	00194	Y	Y
	140 Democratic Republic of the Congo	00140	Not Voted	195 Mauritania	00195	N	Y
	141 Denmark	00141	Y	196 Mauritius	00196	N	Y
	142 Djibouti	00142	Not Voted	197 Mexico	00197	Y	Y
	143 Dominica	00143	N	198 Monaco	00198	Y	Y
	144 Dominican Republic	00144	Y	199 Mongolia	00199	Not Voted	Y
	145 Ecuador	00145	Y	200 Morocco	00200	A	Y
	146 Egypt	00146	Not Voted	201 Mozambique	00201	Not Voted	Y
	147 El Salvador	00147	A	202 Myanmar	00202	Y	Y
	148 Equatorial Guinea	00148	Not Voted	203 Namibia	00203	N	Y
	149 Eritrea	00149	Y	204 Nepal	00204	Y	Y
	150 Estonia	00150	Y	205 Netherlands	00205	Y	Y
	151 Ethiopia	00151	Y	206 New Zealand	00206	Y	Y
				207 Nicaragua	00207	Y	Y
				208 Niger	00208	A	Y

COP 13 12.10.2004

Delegate Details List

ID Name	Card/Unit	Selection	In Database
209 Nigeria	00209	A	Y
210 Norway	00210	Y	Y
212 Palau	00212	Y	Y
213 Panama	00213	Y	Y
214 Papua New Guinea	00214	Not Voted	Y
215 Paraguay	00215	Y	Y
216 Peru	00216	A	Y
217 Philippines	00217	Not Voted	Y
218 Poland	00218	Not Voted	Y
219 Portugal	00219	Y	Y
220 Qatar	00220	Y	Y
221 Republic of Korea	00221	A	Y
222 Republic of Moldova	00222	Not Voted	Y
223 Romania	00223	Not Voted	Y
224 Russian Federation	00224	A	Y
225 Rwanda	00225	Not Voted	Y
226 Saint Kitts and Nevis	00226	N	Y
227 Saint Lucia	00227	N	Y
229 Sao Tome and Principe	00229	Not Voted	Y
230 Saudi Arabia	00230	Not Voted	Y
231 Senegal	00231	N	Y
232 Serbia and Montenegro	00232	Y	Y
233 Seychelles	00233	Y	Y
234 Sierra Leone	00234	Not Voted	Y
235 Singapore	00235	N	Y
236 Slovakia	00236	Y	Y
237 Slovenia	00237	Y	Y
238 Somalia	00238	Not Voted	Y
239 South Africa	00239	Not Voted	Y
240 Spain	00240	Y	Y
241 Sri Lanka	00241	Y	Y
242 Sudan	00242	Not Voted	Y
243 Suriname	00243	A	Y
244 Swaziland	00244	A	Y
245 Sweden	00245	Y	Y
246 Switzerland	00246	A	Y
247 Syrian Arab Republic	00247	Y	Y
248 Thailand	00248	N	Y
249 The Former Yugoslav Republic of Macedonia	00249	Not Voted	Y
250 Togo	00250	Y	Y
251 Trinidad and Tobago	00251	A	Y
252 Tunisia	00252	N	Y
254 Uganda	00254	Y	Y
255 Ukraine	00255	Y	Y
256 United Arab Emirates	00256	A	Y
257 United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	00257	N	Y
258 United Republic of Tanzania	00258	Y	Y
259 United States of America	00259	Y	Y
260 Uruguay	00260	Y	Y
261 Uzbekistan	00261	A	Y
262 Vanuatu	00262	Y	Y
263 Venezuela	00263	Not Voted	Y
264 Viet Nam	00264	N	Y

DIGIVOTE 2000  
www.digivote.com

12/10/04 17:37:20

Page 3

COP 13 12.10.2004

Delegate Details List

ID Name	Card/Unit	Selection	In Database
265 Yemen	00265	N	Y
266 Zambia	00266	A	Y
267 Zimbabwe	00267	A	Y
163 Guinea	00295	N	Y
253 Turkey	00296	Y	Y
157 Georgia	00297	Y	Y
160 Greece	00298	Y	Y
228 Saint Vincent and The Grenadine	00299	N	Y
211 Pakistan	00300	Not Voted	Y

### Vote #6 12/Oct/2004

<b>No</b>	<b>Yes</b>	<b>Abstain</b>
<b>24</b>	<b>71</b>	<b>28</b>
<b>25.26%</b>	<b>74.74%</b>	

